

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION BIKE FORCE ONE

BIKE FORCE ONE est une association 1901 enregistrée en Préfecture.

Toute inscription à un voyage implique :

-L'adhésion obligatoire avec versement de la cotisation et l'acceptation de l'intégralité des statuts de l'association Bike Force One

-L'acceptation des présentes conditions générales de fonctionnement.

1 PARTICIPATION À UN VOYAGE

Les réservations s'il y a lieu, des hôtels, des vols et des locations des motos ou des voitures sont faites par l'intermédiaire d'une agence de voyage.

Les modalités de versement de l'acompte et du solde, des frais éventuels d'annulation ou de cession de contrat sont gérés par l'agence de voyage.

Bike Force One servira d'intermédiaire entre le participant et l'agence de voyage qui aura été choisie.

Les documents des voyages seront au nom du participant et remis en main propre par un membre dirigeant de Bike Force One.

À la remise des documents des voyages, le participant se verra remettre ces présentes conditions générales de fonctionnement de l'association Bike Force One qu'il devra dater et signer précédé de la mention manuscrite " lu et approuvé".

2 TARIFS

Les tarifs mentionnés dans les documents ou sur le site internet ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Ils seront définis exactement quand les dates du voyage seront fixées ainsi la date et les lieux de départ et de retour de vols éventuels.

Un devis sera alors envoyé individuellement à chaque participant afin d'obtenir son accord.

3 ANNULATION PAR BIKE FORCE ONE

Bike Force One se réserve le droit d'annuler le voyage :

- Si le nombre de participants n'atteint pas le quota minimum de participants : 5 motos ou 10 personnes + accompagnateur(s).

- En cas d'indisponibilité d'un accompagnateur Bike Force one au voyage, une nouvelle date de départ sera proposée aux participants.

4 ANNULATION PAR UN PARTICIPANT

Les conditions d'annulation et les modalités de remboursement éventuel seront fixées dans les conditions générales de vente de l'agence de voyage qui aura été choisie par Bike Force one.

5 LIMITE DE RESPONSABILITÉ

Bike Force One n'est pas responsable :

-Des transports : aériens, maritimes. Les compagnies peuvent être amenées à modifier les dates de départ ou de retour notamment en raison de grève du personnel, pour des raisons de sécurité des passagers, ou de météo. Dans ces cas, la responsabilité de Bike Force One ne peut être engagée et aucune indemnité ne pourra lui être imputée dans l'hypothèse de modifications du programme prévu initialement.

-en cas d'annulation ou interruption du voyage pour cause de force majeure (ex : ouragans, catastrophes naturelles, incidents politiques etc...) Bike Force One ne supportera aucun dédommagement.

- des manquements et agissements des hôteliers et des loueurs de motos et voitures ayant porté préjudice aux participants et /ou à leurs biens.

-des vols, des pertes et des dommages matériels et/ou corporels qui surviendraient pendant le voyage. L'adhésion à l'association Bike Force One engage le participant à ne pas se retourner contre l'association ou les membres du bureau.

-des accidents de circulation, des procès- verbaux ou des incidents dus à des facteurs extérieurs (état des routes, animaux, météo etc..)

6 OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

Quand un participant s'engage à faire un voyage avec Bike Force One, il doit être capable de maîtriser la moto ou la voiture qui lui sera confiée et d'être habitué à conduire ou à piloter plusieurs heures consécutives quelques soient les conditions météorologiques.

Il est totalement responsable, de sa sécurité, de son comportement et des personnes qui l'accompagnent.

Toutes les lois en vigueur dans les pays visités devront strictement être respectées. En cas de problème avec les autorités, il supportera seul les conséquences de lui-même et de ses proches.

Si un participant décide de quitter le groupe ponctuellement ou définitivement pour quelque raison que ce soit, il pourra le faire après accord des accompagnateurs et ne sera plus sous la responsabilité de Bike Force One.

7 ASSURANCE

Il est fortement conseillé à chaque participant de contracter avant le départ, une assurance couvrant l'annulation du voyage, pertes de bagages et rapatriement sanitaire des personnes. Il est conseillé de bien lire les conditions générales de ce type d'assurance notamment en ce qui concerne les évènements qui ne sont pas couverts.

Pour les locations des voitures ou des motos, chaque participant s'engage à prendre les couvertures d'assurances maximum proposées par les loueurs.

Il est rappelé qu'en adhérant à l'association Bike Force One, le participant s'engage à dégager toutes responsabilités de l'association et des membres du bureau.

8 DIVERS

L'accompagnateur Bike Force one se réserve le droit de modifier les itinéraires proposés pour des motifs justifiés.